



Commission des équipements
et de l'aménagement durable

1326 - Opérations d'accompagnement
sur les espaces extérieurs

Résidentialisation de logements locatifs sociaux sur
le territoire de la communauté urbaine de Strasbourg
(CUS) dans le cadre du renouvellement urbain

Rapport n° CP/2012/625

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne les demandes d'aides financières présentées par CUS HABITAT pour la résidentialisation de logements locatifs sociaux sur le territoire de la CUS dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de Hautepierre.

En accompagnement de la construction, de la réhabilitation ou de la démolition de logements locatifs sociaux, le Département intervient sur les équipements de jeux, les équipements sportifs, les plantations ..., à l'exclusion des équipements classiques relevant de la voirie et réseaux divers - VRD (tels que assainissement, éclairages publics, trottoirs, aménagement de parkings, ...).

Le montant de la subvention départementale représente 20 % :

- du coût HT de l'opération lorsque le maître d'ouvrage est une commune ou un groupement de communes ;
- du coût TTC de l'opération lorsque le maître d'ouvrage est un organisme HLM, une société d'économie mixte de construction de logements sociaux ou une association.

Cette aide du Département est octroyée uniquement pour les opérations listées dans le cadre des conventions de renouvellement urbain signées avant le 1er janvier 2010.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen les projets présentés par CUS HABITAT concernant les résidentialisations de 218 logements situés place Musset et Boulevard Ronsard et de 153 logements situés Boulevard Dostoïevski, à Strasbourg-Hautepierre. Ces dossiers sont inscrits dans la convention de renouvellement urbain du quartier de Hautepierre.

Dans ces conditions, les montants de subvention proposés sur ces opérations s'élèvent au total à **66 857,50 €**.

Les crédits de paiement susceptibles d'être mobilisés en 2012 s'élèvent à 20 057,25 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35345	204-2041782-72	348 386,67 €	247 244,47 €	20 057,25 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à CUS HABITAT des subventions d'un montant total de 66 857,50 €, conformément au tableau annexé.

Elle approuve, par ailleurs, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et CUS HABITAT, et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL